

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Septembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 432 173 Dinars et un déficit net de la période de <24 663> Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Septembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Octobre 2014

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 085 774,367	1 085 647,788	1 077 321,424
	a- Actions et droits rattachés		431 377,365	387 406,483	410 028,048
	b- Obligations et valeurs assimilées		654 397,002	698 241,305	667 293,376
	c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	346 297,878	299 460,857	297 207,050
	a- Placements monétaires		145 856,464	146 331,900	147 582,024
	b- Disponibilités		200 441,414	153 128,957	149 625,026
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	100,274	220,424	120,986
	TOTAL ACTIF		1 432 172,519	1 385 329,069	1 374 649,460
	<u>PASSIF</u>		<u>15 722,882</u>	<u>17 097,292</u>	<u>17 123,874</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	3 257,653	6 640,220	3 786,571
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	12 465,229	10 457,072	13 337,303
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 416 449,637</u>	<u>1 368 231,777</u>	<u>1 357 525,586</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	1 405 182,804	1 352 998,460	1 340 997,638
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>11 266,833</u>	<u>15 233,317</u>	<u>16 527,948</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,903	1,819	1,819
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 258,930	15 231,498	16 526,129
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 432 172,519	1 385 329,069	1 374 649,460

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>16 000,464</u>	<u>39 551,886</u>	<u>19 396,619</u>	<u>38 136,967</u>	<u>46 530,014</u>
Dividendes		8 100,390	16 140,590	11 373,000	15 862,500	15 862,500
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 900,074	23 411,296	8 023,619	22 274,467	30 667,514
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 383,887</u>	<u>4 176,023</u>	<u>1 224,098</u>	<u>4 005,862</u>	<u>5 255,986</u>
Total des revenus des placements		<u>17 384,351</u>	<u>43 727,909</u>	<u>20 620,717</u>	<u>42 142,829</u>	<u>51 786,000</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.9	<u>-3 262,653</u>	<u>-9 511,990</u>	<u>-3 274,264</u>	<u>-9 989,447</u>	<u>-13 096,512</u>
Revenu net des placements		<u>14 121,698</u>	<u>34 215,919</u>	<u>17 346,453</u>	<u>32 153,382</u>	<u>38 689,488</u>
CH 2 Autres charges	3.10	<u>-7 770,627</u>	<u>-22 853,293</u>	<u>-5 528,462</u>	<u>-16 038,275</u>	<u>-21 279,750</u>
Résultat d'exploitation		<u>6 351,071</u>	<u>11 362,626</u>	<u>11 817,991</u>	<u>16 115,107</u>	<u>17 409,738</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		<u>-12,021</u>	<u>-103,696</u>	<u>-855,704</u>	<u>-883,609</u>	<u>-883,609</u>
Sommes distribuables de la période		<u>6 339,050</u>	<u>11 258,930</u>	<u>10 962,287</u>	<u>15 231,498</u>	<u>16 526,129</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>12,021</u>	<u>103,696</u>	<u>855,704</u>	<u>883,609</u>	<u>883,609</u>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<u>-31 040,410</u>	<u>-21 838,886</u>	<u>-42 584,754</u>	<u>-42 022,464</u>	<u>-37 973,727</u>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<u>31,270</u>	<u>18 971,253</u>	<u>8 848,132</u>	<u>38 039,765</u>	<u>22 972,487</u>
Frais de négociation		<u>-4,768</u>	<u>-772,554</u>	<u>-385,777</u>	<u>-1 489,913</u>	<u>-2 472,194</u>
Résultat net de la période		<u>-24 662,837</u>	<u>7 722,439</u>	<u>-22 304,408</u>	<u>10 642,495</u>	<u>-63,696</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE

Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-24 662,837</u>	<u>7 722,439</u>	<u>-22 304,408</u>	<u>10 642,495</u>	<u>-63,696</u>
a- Résultat d'exploitation	6 351,071	11 362,626	11 817,991	16 115,107	17 409,738
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-31 040,410	-21 838,886	-42 584,754	-42 022,464	-37 973,727
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31,270	18 971,253	8 848,132	38 039,765	22 972,487
d- Frais de négociation	-4,768	-772,554	-385,777	-1 489,913	-2 472,194
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-17 360,218</u>	<u>0,000</u>	<u>-13 959,976</u>	<u>-13 959,976</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-1 407,784</u>	<u>68 561,830</u>	<u>-78 341,686</u>	<u>-120 323,193</u>	<u>-120 323,193</u>
a- Souscriptions	0,000	69 969,614	0,000	0,000	0,000
- Capital	0,000	70 100,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-878,892	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	748,506	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	1 407,784	1 407,784	78 341,686	120 323,193	120 323,193
- Capital	1 400,000	1 400,000	78 200,000	119 600,000	119 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-4,245	-4,245	-714,121	-557,186	-557,186
- Régularisation des sommes distribuables	12,029	12,029	855,807	1 280,379	1 280,379
VARIATION DE L'ACTIF NET	-26 070,621	58 924,051	-100 646,094	-123 640,674	-134 346,865
Actif net					
<u>a- En début de période</u>	1 442 520,258	1 357 525,586	1 468 877,871	1 491 872,451	1 491 872,451
<u>b- En fin de période</u>	1 416 449,637	1 416 449,637	1 368 231,777	1 368 231,777	1 357 525,586
Nombre d'actions					
<u>a- En début de période</u>	14 491	13 790	14 572	14 986	14 986
<u>b- En fin de période</u>	14 477	14 477	13 790	13 790	13 790
VALEUR LIQUIDATIVE	97,841	97,841	99,219	99,219	98,442
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-6,79%	0,81%	-6,23%	0,84%	-0,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2014 d'actions et droits rattachés, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% l'Actif
Actions		419 013,959	431 377,365	30,13%
ARTES	4 000	24 768,720	27 944,000	1,95%
ATTIJARI BANK	3 500	60 975,342	62 979,000	4,40%
BIAT	758	40 387,001	49 649,758	3,47%
CARTHAGECEMENT	30 000	98 075,000	81 900,000	5,72%
LANDOR	2 000	11 460,000	8 168,000	0,57%
MONOPRIX	2 225	31 652,510	46 825,125	3,27%
SFBT	3 768	45 393,950	61 512,600	4,30%
SOTIPAPIER	4 800	27 360,000	23 880,000	1,67%
SOTRAPIL	2 458	21 747,400	20 622,620	1,44%
SOTUVER	3 973	25 480,780	19 276,996	1,35%
TAWASOL	14 588	16 046,800	9 949,016	0,69%
TPR	4 393	15 666,456	18 670,250	1,30%
Obligations des Sociétés		470 199,326	483 649,440	33,78%
ATBSUB09 LIGA1	1 000	40 000,000	40 617,742	2,84%
ATL2009/3	1 000	20 000,000	20 617,808	1,44%
ATTIJARI LEASE 20	1 100	110 000,000	115 282,411	8,05%
BHSUB07	200	4 035,326	4 190,992	0,29%
BNASUB09	1 700	113 305,000	115 678,631	8,08%
BTK09 CAT(A)	1 000	42 859,000	43 930,875	3,07%
CIL2013/1-A 7%	400	40 000,000	41 834,959	2,92%
SIHM 2008	1 000	20 000,000	20 053,304	1,40%
UBCI 2013	800	80 000,000	81 442,718	5,69%
BTA		165 820,000	170 747,562	11,92%
BTA022015	20	20 000,000	20 724,165	1,45%
BTA082022	50	47 700,000	48 012,986	3,35%
BTA102015	100	98 120,000	102 010,411	7,12%
TOTAL		1 055 033,285	1 085 774,367	75,83%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des Actions	8 100,390	16 140,590	11 373,000	15 862,500	15 862,500
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 900,074	23 411,296	8 023,619	22 274,467	30 667,514
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 849,024	4 743,923	3 135,561	8 864,329	10 445,645
Revenus des obligations privées	6 051,050	18 667,373	4 888,058	13 410,138	20 221,869
TOTAL	16 000,464	39 551,886	19 396,619	38 136,967	46 530,014

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2014 à 346 297,878 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	145 856,464	146 331,900	147 582,024
Disponibilités		200 441,414	153 128,957	149 625,026
Total		346 297,878	299 460,857	297 207,050

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	145 856,464	10,18%
Total placement BTCT			142 831,297	145 856,464	10,18%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor	1 383,887	4 176,023	1 224,098	4 005,862	5 255,986
TOTAL	1 383,887	4 176,023	1 224,098	4 005,862	5 255,986

3.3 - Créances d'exploitations :

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 - Autres actifs :

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
AC 4	Autres Actifs	100,274	220,424	120,986
	RS sur BTA	100,274	220,424	120,986

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	3 257,653	6 640,220	3 786,571
	Frais de gestionnaire	489,401	491,147	145,704
	Frais de dépositaire	359,818	734,036	706,743
	Frais des distributeurs	2 408,434	5 415,037	2 934,124

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>12 465,229</u>	<u>10 457,072</u>	<u>13 337,303</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	729,017	0,000	0,000
	Redevance CMF	117,192	115,263	115,638
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	21 415,485	14 529,060	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-9 796,465	-4 187,251	13 221,665

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	1 379 000
* Nombre de titres	13 790
* Nombre d'actionnaires	11
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	70 100
* Nombre de titres émis	701
Rachats effectués	
* Montant en nominal	1 400
* Nombre de titres rachetés	14
Capital au 30/09/2014	
* Montant en nominal	1 447 700
* Nombre de titres	14 477
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à 58 924,051 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/09/2014 est de 14 477 contre 13 790 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2013	<u>1 340 997,638</u>	<u>1 340 997,638</u>
Souscriptions de la période	<u>70 100,000</u>	<u>70 100,000</u>
Rachats de la période	<u>-1 400,000</u>	<u>-1 400,000</u>
Autres mouvements	<u>-4 514,834</u>	<u>6 751,999</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-21 838,886	-21 838,886
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	18 971,253	18 971,253
- Frais de négociation.	-772,554	-772,554
- Régularisation des sommes non distribuables	-874,647	-874,647
- Sommes distribuables		11 266,833
Capital fin de période au 30/09/2014	<u>1 405 182,804</u>	<u>1 416 449,637</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2014 s'élèvent à 11 266,833 DT contre 15 233,317 DT au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7,903	1,819	1,819
Résultat d'exploitation	11 362,626	16 115,107	17 409,738
Régularisation du résultat d'exploitation	-103,696	-883,609	-883,609
Total	11 266,833	15 233,317	16 527,948

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 1 Charges de gestion des placements	3 262,653	9 511,990	3 274,264	9 989,447	13 096,512
Rémunération du gestionnaire	489,401	1 426,803	491,147	1 498,426	1 964,488
Rémunération du dépositaire	362,518	1 056,890	363,808	1 109,948	1 455,183
Rémunération des distributeurs	2 410,734	7 028,297	2 419,309	7 381,073	9 676,841

3.10 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 2 Autres charges	7 770,627	22 853,293	5 528,462	16 038,275	21 279,750
Redevance CMF	362,518	1 056,890	363,808	1 109,948	1 455,183
Services bancaires et assimilés	191,169	380,918	268,403	399,256	399,256
Charges diverses	0,000	0,000	0,011	0,011	0,011
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 216,940	21 415,485	4 896,240	14 529,060	19 425,300

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.